



# La lettre d'information de la vie communale Avril 2019 N°66

## Editorial : Restons vigilants et pragmatiques

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 mars dernier, un acte de vandalisme inqualifiable a été commis dans notre commune. De bien tristes sires sont venus souiller notre village. Des croix gammées, des inscriptions racistes et antisémites, et autres diatribes anti-migrants ont été tracées à la bombe de peinture noire sur les murs du foyer Saint Michel et sur ceux de la mairie (coté cour).



Unaniment, nous condamnons tous, et ceci avec la plus grande fermeté, cet acte odieux emprunt de lâcheté. L'antisémitisme, le xénophobie, le racisme ainsi que toute autre forme de haine portent atteinte aux valeurs fondamentales de la République et n'ont en aucun cas leur place à HEILIGENBERG, ni ailleurs. De pareils actes imbéciles et insupportables suscitent notre plus grande indignation. J'ai déposé plainte et j'espère que l'enquête permettra d'identifier puis de faire condamner le ou les auteur(s).

Pour autant, la vie communale continue. Votre conseil municipal a adopté tout dernièrement le budget 2019. Nos finances sont saines. Et conformément à l'engagement que j'ai pris envers vous en 2014, une fois de plus, il n'y aura pas en 2019 ni augmentation des taxes foncières, ni augmentation des taxes d'habitation. Cependant nous devons faire face aux réductions drastiques des dotations de l'État. Néanmoins, cela ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, et malgré tout nous prévoyons entre autres des travaux d'entretien de voirie, la réfection du revêtement de l'aire de jeux, la réfection du rez-de-chaussée de l'école (école maternelle), l'achat d'une nouvelle épareuse, et le démarrage des travaux d'aménagement d'un terrain de sport pour nos adolescents.

Avril correspondant au mois des prémices du printemps ainsi qu'au réveil de la végétation, je tiens d'ors et déjà à remercier toutes celles et ceux qui œuvrent tant pour l'embellissement de notre village.

A présente, je vous laisse découvrir ce nouveau numéro de HEILIGENBERG Infos et vous souhaite de très bonne fêtes de Pâques.

Votre Maire,

Guy ERNST

# Informations pratiques

## ➤ Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public lundi, mercredi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.



## ➤ Horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13 heures 30 à 15 heures 45 – mercredi : de 9 heures à 11 heures - samedi : de 8 heures à 10 heures.

## ➤ Ouverture de la déchetterie végétale.

La déchetterie pour les végétaux est à nouveau ouverte tous les samedis de 11h à 12h, depuis le 2 mars, et ce durant la période estivale. Rappelons que ce sont uniquement les habitants de Heiligenberg qui peuvent y déposer leurs déchets ligneux à l'exception de tout autre déchet qui doit être transporté dans un des centres de collecte du Select'om. **Nous remercions ici tous les usagers qui, unanimement, respectent ces dispositions et permettent ainsi à tous de continuer à bénéficier de ce service.**



## ➤ Horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire.

Le périscolaire de Heiligenberg garde les enfants aux horaires suivants : **lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 11h 30 à 13h 30 , avec fourniture de repas et de 16h à 18h 30 .**



## ➤ Ramassage des ordures ménagères

En raison des lundis fériés, les tournées des camions de collecte des ordures ménagères du lundi de Pâques 2 avril et celles du lundi de Pentecôte **n'auront pas lieu.**

## ➤ Inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2019

Les enfants nés en 2016 pourront être accueillis à la maternelle de l'école de Heiligenberg. A cet effet, les parents ont été destinataires d'un courrier émanant de la mairie faisant office de certificat d'inscription. Nous les invitons dès à présent à contacter la Directrice de l'école afin de prendre rendez-vous pour cette inscription, de de préférence par mail : [ce.0672209m@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0672209m@ac-strasbourg.fr), ou par téléphone au 03.88.48.77.50. Mme la Directrice se fera un plaisir de les recevoir au courant du mois mai.



**Le jour de l'inscription, les parents devront se présenter à l'école munis du courrier envoyé par la mairie tenant lieu de certificat d'inscription ainsi que du carnet de santé de leur enfant attestant des vaccinations obligatoires. Si des parents concernés n'auraient pas eu le courrier de la mairie, nous les invitons à contacter le secrétariat de la mairie au 03.88.50.00.13.**



## ➤ Élections Européennes

Le dimanche 26 mai 2019, les citoyens français éliront leurs représentants au Parlement Européens. A Heiligenberg, le bureau de vote sera installé dans la grande salle de la mairie et sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Rappelons que les personnes à mobilité réduite peuvent y accéder par l'entrée située dans la cour à l'arrière du bâtiment. **Voter est un droit, voter est un devoir ! Alors, le 26 mai, votons !**

## Vie civique

### ➤ Divagation des chiens

Se promener avec son chien dans la nature est une activité que chacun apprécie. Néanmoins, permettez-nous ce petit rappel à la prudence, car laisser celui-ci s'ébattre à sa guise peut provoquer des réactions inhabituelles de la part de votre compagnon d'ordinaire si docile lors, par exemple, d'une rencontre aussi soudaine que fortuite avec un congénère, un autre animal, voire une personne qu'il ne connaît pas. Aussi, Nous invitons les maîtres à rester vigilants, car certaines personnes peuvent ne pas être très à l'aise en face d'un animal et mal interpréter son comportement. De même, en agglomération, nous invitons les



propriétaires à éviter les aboiements intempestifs de leur compagnon à quatre pattes. Le respect de ces quelques précautions permettra à tous d'apprécier la présence de son animal de compagnie favori.

### ➤ **Inscription sur les listes électorales : un nouvel outil particulièrement utile**

La Direction de la Modernisation et de l'Action Territoriale (DMAT) du ministère de l'Intérieur vient de mettre en ligne, en début de semaine, sur [service-public.fr](http://service-public.fr), un outil particulièrement utile: une télé-procédure permettant à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales et dans quel bureau il doit voter. Le bénéfice est évidemment bien réel pour l'électeur, qui n'a plus besoin de contacter la mairie et a les moyens, facilement, de savoir s'il est inscrit et de ne pas découvrir une mauvaise surprise le jour du scrutin. Concrètement, il faut aller sur internet et renseigner le formulaire permettant d'identifier l'électeur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



Si l'électeur n'est réellement pas inscrit, il peut procéder directement à sa demande d'inscription sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Que se passe-t-il alors ? La direction de l'information légale et administrative, qui gère l'ensemble du site [service-public.fr](http://service-public.fr) transmet cette demande et les pièces fournies à l'Insee, qui les met à disposition de la commune concernée. Ensuite le maire instruit la demande. S'il l'accepte, il en informe l'Insee et l'Insee met à jour le Répertoire Électoral Unique. Les données sont mises à jour en temps réel.

### ➤ **Impressions : comportement routier, le bon point!**

L'enjeu était important : minimiser au mieux les risques d'accidents routiers au sein de notre village. C'est vrai que nous apprécions tous de pouvoir nous promener dans nos rues, savoir que nos enfants peuvent se rendre à l'école ou chez leurs amis sans craindre un coup de téléphone annonçant le pire. Alors, le choix a été pris d'aménager nos rues, de contraindre les voitures à ralentir par des installations, notamment sur les axes les plus roulants.



Il est aujourd'hui bienvenu de noter une nette amélioration du comportement routier au sein de notre village.

Certes, nous ne pourrions jamais empêcher ceux qui le désirent d'appuyer sur le champignon, mais ce n'est pas aujourd'hui un comportement général bien au contraire.

Certains pourraient penser que nous pouvons aller encore plus loin dans les aménagements, les contraintes ou même les contrôles, d'autres encore restent dubitatifs sur les chicanes mises en place. Certes, des choses peuvent changer, être encore adaptées ou supprimées...Toutefois la première et la plus aisée des choses à modifier est le comportement des automobilistes, et de cela, chacun en est responsable.

Merci donc à tous les automobilistes de contribuer au bien être et à l'harmonie ! C'est un fait, Heiligenberg n'est pas un village où l'on vit à cent à l'heure ! Et c'est certainement ce qui contribue le plus à notre quiétude... Puissions nous profiter dès lors à ce jour du plaisir de promener paisiblement dans notre village.

## La vie du village

### ➤ **Réception des vœux du maire**

Le maire Guy Ernst a présenté ses vœux à la population villageoise en présence de nombreux élus, notamment le député Laurent Furst, la conseillère régionale Marie-Reine Fischer, la conseillère départementale Chantal Jeanpert, le président de la comcom de Molsheim Gilbert Roth et de nombreux maires des communes environnantes. Dans son discours de vœux, le maire a tenu à remercier les forces vives du village : les conseillers et employés municipaux, les associations, le corps enseignant, les sapeurs pompiers et tous les habitants de la commune.



L'adjoint Jean-Paul Witz a présenté une rétrospective de l'année 2018 qui a vu notamment le 50e anniversaire du jumelage avec la commune allemande du même nom. Autre fait marquant : le village a été classé zone de catastrophe naturelle après les importants dégâts causés par les pluies diluviennes du mois de juin dernier. Pour l'année à venir Guy Ernst a annoncé qu'il n'y

aura pas d'augmentation des taxes et que divers travaux sont déjà programmés. Un espace de jeux pour adolescents sera créé et il faudra veiller sur la santé de la forêt qui a subi une inquiétante invasion de scolytes.

Au cours de la soirée Guy Ernst a tenu à mettre à l'honneur les forces vives du village en la personne des présidents des associations locales. Il a ainsi remercié Jean-Paul Witz, le président de l'association « Le Montgolfier » et son vice-président Roland Kauffer, le président de l'association de tir Saint-Michel Pascal Henny, la présidente des Aventuriers Bricolos Hortense Meisse et Marcel Misert, le président de la section locale de l'Union Nationale des Combattants. Il a adressé un remerciement particulier à son adjoint Fabien Metzler, d'abord pour la présidence de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers locale et surtout pour l'obtention de sa médaille pour ses 35 années de service dans le domaine forestier.

Les lauréats du concours communal des maisons fleuries ont aussi été récompensés : 1<sup>er</sup> prix : Romano Tristano - 2<sup>ème</sup> prix : Manuel Goncalves - 3<sup>ème</sup> prix ex-quo Florent Zorn et Elaine Metzler.

### ➤ Les Aînés à la fête.

La municipalité de Heiligenberg a invité les aînés du village à un après-midi récréatif au foyer Saint-Michel. «Le repas des Aînés que nous organisons aujourd'hui fait partie de ces instants privilégiés qui rassemblent notre communauté et nous rappellent l'importance des liens d'humanité et de solidarité que nous souhaitons renforcer avec vous», souligne Guy Ernst dans son mot à d'accueil en invitant l'assemblée à avoir une pensée pour ceux qui n'ont pu se joindre à cette fête. Ce sont donc les membres du conseil municipal qui se sont mis en quatre pour préparer la salle et effectuer le service afin que les convives puissent faire pleinement honneur au repas préparé par un traiteur local. Côté animation, à chaque plat servi, une tombola permettait à quelques chanceux de gagner des plateaux garnis ainsi qu'une corbeille de fruits. L'adjoint Jean-Paul Witz a proposé un retour en images sur l'année écoulée et sur les 50 années de jumelage avec la commune allemande du même nom. Beaucoup ont ainsi pu se rappeler de bons souvenirs. Ce fut aussi l'occasion pour le maire Guy Ernst de mettre à l'honneur Lucienne Chaumont et Liliane Bier qui ont eu leur grand anniversaire en 2018 et à Marie Schell pour d'éminents services rendus à l'église paroissiale.



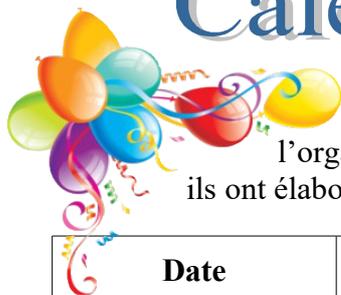
➤ Devenir producteur d'électricité.

Une cinquantaine de personnes avaient répondu à l'invitation du Pays Bruche Mossig Piémont pour une réunion d'information sur le thème des énergies renouvelables, plus précisément dans la perspective pour chaque citoyen de devenir acteur de cette démarche en devenant producteur d'électricité à partir du photovoltaïque. Une démarche qui se fonde, d'après Étienne Bachelart, le Chargé de mission "Plan Climat" du PBMP, sur le constat de l'épuisement des ressources fossiles d'une part et du potentiel inépuisable que représente l'énergie solaire d'autre part. La transformation de cette énergie en énergie utilisable est intimement liée à la technologie des panneaux photovoltaïques. Néanmoins, cette technologie a suscité de nombreuses questions concernant sa fiabilité, la durée de vie des panneaux, le rendement, le coût et le perceptives d'amortissement de l'installation. Des questions auxquelles les professionnels du secteur invités à cette réunion ont répondu le plus précisément et le plus objectivement possible afin de dissiper les malentendus engendrés par les trop nombreux démarchages douteux qui sévissent actuellement.

Néanmoins, pour ceux qui voudraient sauter le pas, si l'aspect écologique est un moteur, la motivation profonde reste la rentabilité économique d'une telle installation. Dans ce domaine aussi les avis des interlocuteurs se révèlent être très mitigés. Néanmoins des solutions existent pour permettre à chacun de participer à l'aventure selon son envie ou ses moyens financiers. À cet effet, une réponse adaptée à cette problématique peut être le principe des Centrales Villageoises qui sont des associations citoyennes participatives créant des groupements de particuliers investisseurs ayant pour but de développer les énergies renouvelables grâce à un partenariat avec des collectivités et des entreprises locales.



# Calendrier des fêtes 2019



Les membres de la commission municipale « Fêtes et Cérémonies » et les représentants des différentes associations locales se sont réunis pour coordonner l'organisation des manifestations prévues pour la présente année. Ainsi, pour l'année 2019, ils ont élaboré le calendrier des fêtes que nous vous proposons ci-dessous.

<b>Date</b>	<b>Nom</b>	<b>Association</b>	<b>Lieu</b>
<b>9 mars 2019</b>	<b>Bal de Carnaval</b>	<b>Association des Aventuriers Bricolos</b>	Foyer St Michel
<b>26 avril 2019</b>	<b>Soirée Flam's</b>	<b>Association des Parents Ecole Primaire</b>	Foyer St Michel
<b>1 mai 2019</b>	<b>Marche du 1<sup>o</sup> mai Maikür</b>	<b>Association Le Montgolfier</b>	Foyer St Michel
<b>15 juin 2019</b>	<b>Fête de l'école</b>	<b>Association des Parents Ecole Primaire</b>	Foyer St Michel
<b>13 juillet 2019</b>	<b>Bal populaire + Feu d'artifice</b>	<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b>	Foyer St Michel
<b>21 juillet 2019</b>	<b>Marché aux Puces</b>	<b>Amicale des Sapeurs Pompiers et Association de Tir St Michel</b>	Cour de l'école rues du village
<b>17-18 août 2019</b>	<b>Fête Western</b>	<b>Old West Rangers</b>	Holly Mountain Saloon
<b>7 et 8 septembre 2019</b>	<b>Messti</b>	<b>Association des Aventuriers Bricolos</b>	Vente de pains d'épices en porte à porte
<b>18 octobre 2019</b>	<b>Soirée du Goût</b>	<b>Association des Parents Ecole Primaire</b>	Foyer St Michel
<b>3 novembre 2019</b>	<b>Tournoi de belote</b>	<b>Association Le Montgolfier</b>	Foyer St Michel
<b>9 novembre 2019</b>	<b>Dîner dansant</b>	<b>Team Rallye Sport</b>	Foyer St Michel
<b>6 décembre 2019</b>	<b>Marché de Noël</b>	<b>Association des Aventuriers Bricolos</b>	Foyer St Michel
<b>14 décembre 2019</b>	<b>« Chemin de Noël »</b>	<b>Association Le Montgolfier</b>	Foyer St Michel
<b>3 janvier 2020</b>	<b>Vœux du Maire</b>	<b>Commune</b>	Foyer St Michel
<b>4 janvier 2020</b>	<b>Flambée des sapins</b>	<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b>	Place du Sand de Tir
<b>12 janvier 2020</b>	<b>Fête des Aînés</b>	<b>Conseil Municipal</b>	Foyer St Michel

# La page communale



Après quatre années d'instruction et de nombreuses réunions de concertation et de travail, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune est entrée dans sa phase finale. Nous voulons ici faire le point et rappeler quelques éléments fondamentaux.

## ➤ Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui définit l'usage qui est fait de notre ban communal. A cet effet, il définit différentes zones dévolues à des usages bien spécifiques. Il en définit les limitations géographiques ainsi que les directives réglementant son usage.

Ce document a pour vocation d'être un document de référence pour tous les acteurs contribuant à l'aménagement de notre territoire. Il doit être conforme à la législation actuellement en vigueur et répondre à toutes les injonctions définies par les différents textes de loi qui l'encadrent, notamment les lois relatives à l'aménagement du territoire, loi ALUR, Grenelle de l'environnement, SCOT de la Bruche.

Le projet du PLU pour notre commune définit donc les zones suivantes:

- la zone dite **Uh** qui correspond à ce qu'on peut appeler l'ancien village ou «village historique», c'est à dire l'espace des constructions situées au centre, autour de l'église et de la mairie
- la zone **Ur** regroupant les maisons de construction plus récente dans le village
- les zones **Uhe**, **Ue** et **Ut** définissent à Heiligenberg Vallée, respectivement les zones habitées à l'écart du village, la zone réservée à des activités économiques et la zone réservée à l'activité touristique (correspondant à l'espace de la Stub des 2 étangs)
- la zone **Nb** délimite une zone naturelle et correspondant essentiellement à la forêt qui entoure notre village
- la zone **1AUh** définit la zone où de nouvelles constructions peuvent-être implantées.
- la zone **2AUh** est une zone qui peut être ouverte à la construction à partir de l'an 2040
- la zone **Ab** définit la zone agricole où des activités de cette nature sont pratiquées



## A propos de la zone AUh

### Ce que le PLU n'est pas.



Le PLU n'est pas un permis de lotir, encore moins un permis de construire.

Il n'impose aucune obligation d'ériger une construction.

Les propriétaires des terrains restent propriétaires, maîtres de leur terrain et peuvent décider de le vendre ou non.

Le PLU ne définit en aucune manière un quelconque droit de préemption ou d'obligation pour un propriétaire de vendre son bien à quelqu'un en particulier.

Le PLU n'est surtout pas la 1ère étape d'une vaste opération immobilière qui serait déjà programmée.

## ➤ Quelques idées fortes

La commission communale d'élaboration du projet du PLU, commission composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, a retenu un certain nombre de principes fondamentaux dans le processus d'élaboration. Nous voulons en rappeler quelques uns. Ainsi le document final devra :

- Permettre le développement du village tout en gardant son caractère bucolique ;
- Garantir une évolution nécessaire pour la maintien de la vie communale telle que nous la connaissons actuellement et éviter de voir dépérir notre village ;
- Protéger d'une urbanisation anarchique et démesurée, notamment en préservant le village de l'implantation de grands immeubles, ce dont le RNU ne protège pas, lui ;
- Créer les conditions d'une croissance urbanistique douce et maîtrisée sans dénaturer le cadre de vie actuel ;
- Favoriser une croissance démographique douce ;
- Permettre à chaque propriétaire de jouir de son bien de façon naturelle, harmonieuse et apaisée ;
- Éviter la formation d'enclaves ou d'espaces non accessibles ;
- Être un document lisible par tous les partenaires associés à la commune, notamment la Comcomm de Molsheim qui prévoit des travaux conséquents pour un assainissement collectif à Heiligenberg ;



## ➤ Qu'est-ce qui a été fait...

Rappelons ici les différentes étapes et échéances qui ont jalonné l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- ➔ **30 décembre 2015**: le conseil municipal décide de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme
- ➔ **Au cours de l'année 2016**, 5 réunions ont eu lieu en présence de l'ensemble des conseillers municipaux pour réfléchir et définir tous les aspects du projet par rapport au cadrage défini par les différents textes de lois et réglementation, les réalités géographiques et sociologiques de notre village, les nécessités vitales pour notre village dans un développement naturel, harmonieux et maîtrisé.
- ➔ **2 décembre 2016** : première réunion publique de présentation du projet à la population au Foyer St Michel
- ➔ **Au cours de l'année 2017**, 3 réunions ont eu lieu toujours en soirée et en présence de l'ensemble des conseillers municipaux pour définir les différentes zones du village et réfléchir à leur devenir, préparer la réunion d'information destinées aux propriétaires de la dent creuse, préparer le débat sur le PADD
- ➔ **19 avril 2017**: réunion avec les propriétaires de terrains situés en zone Auh
- ➔ **21 juillet 2017** : débat sur les orientations du PADD
- ➔ **12 décembre 2017** : Première réunion avec les personnes publiques associées
- ➔ **Au cours de l'année 2018**, 3 réunions ont eu lieu en présence de l'ensemble des conseillers municipaux pour affiner le plan de zonage et définir le règlement du PLU
- ➔ **7 septembre 2018** : Deuxième réunion avec les personnes publiques associées.
- ➔ **13 décembre 2018** : deuxième réunion publique présentation du projet du PLU, notamment du plan de zonage et du règlement
- ➔ **17 janvier 2019** : le conseil municipal valide le projet

## ➤ État d'avancement du PLU

**Quelles sont les prochaines étapes de l'élaboration du plan local d'urbanisme ?**

Après l'adoption **du projet du PLU** par le conseil municipal, le PLU entre dans sa phase finale.

Le projet a été envoyé aux personnes publiques associées pour vérification. Ils auront 3 mois pour donner leur avis.

À l'issue de ce délai le PLU entrera dans sa phase d'enquête publique. À cet effet un commissaire-enquêteur siégera en mairie pour recueillir les remarques de toute personne qui voudra bien donner son avis. À l'issue de l'enquête publique le commissaire-enquêteur rendra à ses conclusions. Il appartiendra alors à la commission de statuer sur les différentes remarques et conclusions et le cas échéant de modifier le projet.



Enfin le conseil municipal statuera pour adopter définitivement le PLU qui deviendra alors le nouveau document de référence pour l'urbanisme à HEILIGENBERG.

**Nous invitons donc vivement toutes les personnes désireuses de faire part de leurs remarques à se rendre auprès du commissaire-enquêteur pour exprimer leur avis dès qu'il sera en fonction.**

**Rappelons aussi que le cahier dans lequel chacun peut inscrire ses remarques est toujours disponible en mairie.**

## ➤ Documentation sur le PLU

Rappelons aussi que l'ensemble des documents concernant le PLU est accessible à partir du site Internet de la mairie [www.heiligenberg.fr](http://www.heiligenberg.fr) -> vie municipale -> plan local d'urbanisme où en scannant le QR code ci-contre. Ces documents sont également consultables en mairie. Vous y trouverez notamment :



- ✓ **Les rapports de présentation** montrant les éléments de diagnostic et de justification des orientations retenues pour l'élaboration du PLU de notre commune
- ✓ **Le programme des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** qui fixe les objectifs pour l'intégration urbaine et paysagère de la nouvelle zone urbanisable AU. Nous rappelons qu'il s'agit là d'un cadre de travail et non d'un programme précis et définitif.



- ✓ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui détaille les pistes de réflexion et définit les éléments d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire communal.
- ✓ **Le plan de zonage** qui représente le ban communal de Heiligenberg en délimitant les différentes zones
- ✓ **Le règlement** qui définit pour chaque zone les prescriptions applicables à chaque activité effectuées dans l'emprise de ce zonage.

# La vie associative

## ➤ Une dernière flambée pour les sapins.

En ce début du mois de janvier, l'amicale des Sapeurs-Pompiers a invité les personnes qui veulent se débarrasser de leurs sapins à venir les déposer sur la place du stand de Tir. C'est que, depuis début décembre, ces arbres de Noël ont illuminé les soirées de fêtes de fin d'année et commencent à perdre leurs aiguilles. Maintenant une dernière mission leur était demandée: celle de nous réchauffer par une belle flambée. Pour la population, c'est aussi l'occasion d'une première sortie après les fêtes et se retrouver pour se souhaiter la bonne année. C'est ainsi que des groupes se formaient autour des braseros dont la chaleur était bienvenue, en attendant l'allumage du bûcher qui a eu lieu à la nuit tombée, tout en sirotant un vin chaud ou un chocolat chaud. Pour ceux qui avaient un petit creux, ils pouvaient se griller une tranche de lard sur un des nombreux feux de bois allumés partout sur la place.



## ➤ Un concert de chansons françaises

Le concert de chansons françaises donné par la chanteuse Jacqueline Parzyjagla et le pianiste Nicolas Jung à Heiligenberg a ravi le public présent dans la salle du Foyer St Michel.



Dans un style « titi parisien » avec un chemisier blanc, un pantalon noir à bretelles et un foulard rouge autour du cou, Jacqueline Parzyjagla a chanté le meilleur de la chanson populaire du «vrai Paris». Pour commencer, le titre : « Mon amant de Saint-Jean » qui a été très apprécié et vivement applaudi. De nombreuses chansons cultes de Piaf, Bourvil et Aznavour, entre autres, s'en sont suivies.

Avec *Le Petit Bal perdu*, *La Bohème*, *Sous le ciel de Paris*, *L'accordéoniste*, etc. le public a vibré sur ces magnifiques airs de valse musette. Au piano, Nicolas Jung a donné un aperçu de son talent en interprétant avec brio trois intermèdes jazzy. Une salve nourrie de longs applaudissements aux deux artistes a clos en apothéose ce pur moment de bonheur musical.

## ➤ Bal de carnaval

Le bal de carnaval organisé par l'Association des Aventuriers Bricolos (ADAB) de Heiligenberg a connu un gros succès.

Plus de 120 participants sont venus faire la fête et ils avaient tous sorti leurs plus beaux déguisements : petites coccinelles, gros bébé, fées, joueurs de foot, cowboy... Beaucoup sont venus en famille et tous se sont amusés, ils ont dansé et ils ont dégusté avec gourmandise le délicieux Baeckeoffe qui était au menu. Avec le soutien de nombreux commerçants locaux et des environs, les meilleurs déguisements dans les catégories : couple, groupe, enfants et adultes ont été récompensés et une tombola a aussi fait des heureux. L'équipe organisatrice et la présidente Hortense Meisse étaient ravies du déroulement de la soirée qui s'est poursuivie jusqu'au petit matin dans la bonne humeur générale.



## Concours Communal des Maisons Fleuries

Comme les années précédentes, le Concours Communal des Maisons Fleuries est reconduit en 2019. Le règlement reste le même que les années précédentes: aucune inscription n'est nécessaire. Au cours de l'été, un jury passera dans le village pour repérer les maisons au fleurissement remarquable visible de la rue. Ce sont ces maisons qui seront retenues et qui participeront au concours communal.



*Alors, dès à présent, nous vous invitons à fleurir les maisons de notre village, à l'instar des services communaux qui fleurissent les lieux publics. D'avance, nous vous en remercions.*

# La vie dans nos familles

## ➤ Denise Zahner fête ses 80 ans...

Récemment Denise Zahner a eu la joie de fêter son 80e anniversaire. A cet effet, Guy Ernst le maire de Heiligenberg, accompagné de ses adjoints, Jean-François Schneider, Fabien Metzler et Jean Paul Witz s'est rendu à Obernai, au domicile de la jubilaire, pour lui présenter ses meilleurs vœux de bon anniversaire.

C'est que Denise Zahner est une figure bien connue des habitants de Heiligenberg. En effet Denise est née le 11 juin 1938 au domicile de ses parents Xavier Schuhler et Eugénie Sipp qui tenaient ce qui fut la dernière boulangerie du village. En 1958, elle épousa Armand Zahner qui fut pendant 33 ans maire de Heiligenberg. De leur union sont nés 4 enfants: Jean-Pascal et Elaine qui se sont établis dans le village même, Régine et Patricia qui habitent respectivement à Molsheim et La Vancelle. Six petits-enfants font également la joie de leur grand-mère. Pendant toutes ces années, Denise s'est mise au service de la population de Heiligenberg. D'abord dans la boulangerie familiale en servant le pain cuit au feu de bois par son père aux habitants locaux, mais aussi aux nombreux strasbourgeois qui venaient en villégiature dans leurs résidences secondaires à Heiligenberg. Ensuite, en soutenant discrètement mais efficacement son époux dans sa vie publique pendant ses 6 mandats de maire. Elle tenait aussi la poste du village, permettant ainsi à son petit village de bénéficier de ce service public fort apprécié. Hélas, ces dernières années ont vu la santé de son époux fortement décliner, nécessitant son admission à la Maison de Retraite de Molsheim où il réside toujours. Bien que n'habitant plus le village, le cœur de Denise y reste fortement attaché et elle suit avec intérêt tout ce qui s'y passe. Ainsi, en évoquant maintes anecdotes sur la vie et les événements qui se sont déroulés à Heiligenberg, elle permet à ses interlocuteurs d'apprécier sa parfaite connaissance du village et des familles qui la composent.

C'est donc en lui remettant un cadeau que la maire Guy Ernst lui souhaita de jouir encore longtemps d'une bonne santé, entouré de l'affection de ses enfants et petits-enfants.

## ➤ ...et Marie Schell ses 85 ans.

Récemment Marie Schell a fêté son 85e anniversaire. À cette occasion, le maire Guy Ernst et ses adjoints se sont rendus chez la jubilaire pour lui présenter ses meilleurs vœux.

C'est que Marie aussi est un enfant de Heiligenberg. En effet, la petite Marie est née le 7 février 1934 à Heiligenberg au domicile des époux Vincent Flicker et Alphonsine Keller. Après sa scolarité effectuée à l'école communale du village, puis à ce qu'on appelait le « Centre » de Molsheim, elle entre dans la vie active à l'Institut des Aveugles de Still. C'est dans ce village qu'elle rencontre Raymond, son futur époux, qu'elle épousera le 6 octobre 1956. Marie se plaît à rappeler que leur voyage de noces, effectué à moto, les a conduits du côté de Heiligenberg en Allemagne, une localité qu'ils ont découvert et qui allait faire l'objet d'un jumelage avec son Heiligenberg natal.

De cette union sont nés deux enfants: Roland qui a fondé une famille à Heiligenberg même et Astride, malheureusement décédée dans la fleur de l'âge en 1988. Durant toutes ces années, Marie s'occupait de sa famille et de son foyer tout en secondant son époux qui, dans sa fonction d'ouvrier communal, s'était mis au service de la population pour assurer de jour comme de nuit le bon fonctionnement des infrastructures collectives. Un époux qu'elle a eu la douleur de perdre en 2010. Cependant, Marie continue à être active au sein de la paroisse en s'occupant de l'église Saint-Vincent afin que celle-ci puisse accueillir fidèles et visiteurs, ou encore en distribuant le bulletin paroissial local.

C'est en la remerciant pour tous ces services rendus à la communauté villageoise que le maire Guy Ernst lui a remis un cadeau en lui souhaitant de jouir encore longtemps d'une bonne santé, entouré de l'affection de Roland, son fils, de sa bru Cathie et de Célia, sa petite fille.



# Chez les sapeurs-pompiers

## ➤ La section des Sapeurs-Pompiers de Still-Heiligenberg a tenu son assemblée générale

Le 20 janvier 2019, s'est déroulée l'assemblée générale de la section des Sapeurs-Pompiers de Still-Heiligenberg pour l'exercice 2018 à Still en présence des élus, des anciens chefs de corps, des sous-officiers, caporaux et sapeurs de la section. L'année 2018 a été riche en recrutement ! Nous avons enregistré 5 nouvelles recrues (JOST Tony, LE BARS Ludovic, SEXER Gauthier, ZECH Léo (issu des JSP), CAZETTE Damien ; la mutation du Caporal-chef MICHEL Aurélien est venu grossir les rangs. Un grand merci à Joël pour l'aide au recrutement. La section compte actuellement 15 SPV formés et opérationnels.



Le bilan des interventions et des présences est exposé comme suit : Les interventions sont en hausse sur l'ensemble du secteur de Molsheim, 102 interventions sont réalisées sur le secteur de Still et Heiligenberg par la section locale. La présence aux réunions de fin de mois et manœuvres sont en baisse. La présence aux cérémonies patriotiques est bonne. La formation pour rester opérationnel en 2019 (FMIPA 2018) est réalisée à 100%. Bravo !

L'intervention des responsables d'activités se fait tour à tour. Pas de soucis particuliers à signaler, si ce n'est qu'une faible participation aux séances de sport. Le bon suivi du matériel et du véhicule d'intervention par Christian aidé par Maxime et Michel est à noter. Il manque des mises en œuvre mensuelles des matériels. Le nettoyage du VPSI est insuffisant, un effort est à faire. Les travaux prévus en 2017 au niveau de la caserne n'ont pas été effectués ; un engagement est prévu pour les réaliser en 2019.

L'Adjudant-chef METZGER Martin entame sa dernière année opérationnelle après 30 années de service dont 13 années comme chef de corps puis chef de section. Sa fonction prendra fin le 31/12/2019 sur sa demande.

Des attestations et diplômes sont remis en présence de Mr le Maire de Still.

Mr le Maire de Heiligenberg excusé, a laissé un message de remerciements et de félicitations pour l'ensemble de la section qui est chargé d'intervenir sur les deux communes. Le conseiller municipal et SPV REPIS Christian, chargé de représenter la municipalité, conforte le message par ses mots de remerciement et de satisfaction.

Remarque : la section des sapeurs-pompiers à encore besoin de votre aide... Si vous voulez vous former et acquérir le savoir faire et le savoir être de sapeur-pompier, donnez de votre temps pour vos concitoyens, alors le chef de section est à votre écoute et vous donnera toutes les explications nécessaires pour votre possible et futur engagement.

Adjudant-chef METZGER Martin Chef de la section de Still-Heiligenberg  
Tél.portable : 0679 335 416 Courriel : [martin.metzger@freefr](mailto:martin.metzger@freefr)

## La vie de l'école

Au cours de l'année scolaire, les élèves de notre école communale participent à différentes activités pédagogiques qui leur permettent de vivre des expériences aussi originales qu'enrichissantes. **Remercions ici toutes les personnes qui rendent ces activités possibles, notamment le personnel enseignant initiateur, les parents d'élèves qui ne ménagent pas leur peine pour soutenir financièrement ces projets, et vous tous, qui par votre présence aux manifestations montrent l'intérêt que vous portez à notre école et à notre jeunesse.**

## ➤ Initiation au basket

L'intervenante du club de basket de Gresswiller a proposé à la classe élémentaire trois séances pour découvrir ce sport. Les élèves motivés et animés par un bel esprit d'équipe ont su montrer leur dynamisme dans les activités sportives. Ils s'entraîneront encore aux beaux jours sur le terrain de l'école pour préparer la rencontre organisée par le club mi-juin.



## ➤ Marchés des Connaissances



Les (maintenant) traditionnels marchés des connaissances ont eu lieu à la veille de chaque vacances scolaires. Les élèves ont pu apprendre à tricoter, connaître le matériel de couture, découvrir les libellules, s'essayer à des techniques de bricolages divers, de dessin, tenter des expériences scientifiques, approfondir leurs connaissances sur les insectes, les cabanes de survie, les Lego et même découvrir différentes recettes pour aimer manger des légumes! En bref, il y en a eu pour tous les goûts et chacun a apprécié les stands et les a préparés avec soin.

## ➤ Classe de découverte

La semaine du 13 au 17 mai, la classe élémentaire partira pour Heiligenberg en Allemagne. Les élèves pourront alors découvrir l'environnement culturel et naturel de leurs camarades germanophones. Après une découverte des environs de l'auberge de jeunesse dans laquelle ils séjourneront, ils pourront visiter la cité lacustre d'Uhdlingen, l'Insel Mainau sans oublier bien-sûr, le château et l'école d'Heiligenberg. **Une belle occasion de faire vivre le jumelage à travers la jeune génération et de célébrer l'anniversaire du jumelage.**



# Au Conseil Municipal

Dans sa dernière réunion, le Conseil Municipal a pris un certain nombre de décisions importantes:

- ✓ D'abord, il a adopté le Compte Administratif de 2018. Il a relevé avec satisfaction que l'exercice écoulé présente toujours un bilan financier positif, grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des investissements raisonnés et optimisés en collaboration étroite avec nos partenaires intercommunaux.
- ✓ Ensuite il a voté le budget primitif 2019. M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qu'au vu de la situation économique de nos concitoyens en général, et malgré la baisse constante des dotations de l'État qui impacte les recettes communales, de continuer envers et contre tout la politique maintenue depuis plusieurs années par la commune et de ne pas augmenter les taux en maintenant ceux de l'année dernière. Le Conseil a donc décidé de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux à leur valeur actuelle, à savoir pour la Taxe d'Habitation:17,55 %; la Taxe sur le Foncier Bâti:11,34 %; la Taxe sur le Foncier Non Bâti: 57,29 % et la Contribution Foncière des Entreprises:17,39 %.
- ✓ L'épareuse du tracteur communal, c'est à dire la machine qui coupe l'herbe et les broussailles au bord des chemins, est arrivée en fin de vie. Suivant l'avis de la commission chargée d'étudier le dossier, le Conseil a donc décidé l'achat d'une nouvelle épareuse d'un montant de 18 222,00 € ht à la société locale Tronçonneuses de l'Est.
- ✓ Enfin, dans le cadre de la gestion des infrastructures à destination de nos jeunes enfants et adolescents, il a autorisé M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de création d'un espace multi-sports. Il a également décidé la réfection de l'aire de jeux par le renouvellement partiel du revêtement du sol qui s'est dégradé par les outrages du temps.



# Prochaines manifestations

## ➤ **Vendredi 26 avril : soirée Flammekueche**

L'association des parents d'élèves organise une soirée « Flammekueche » le vendredi 26 avril prochain au foyer St Michel à partir de 18h30.

Toute la soirée, des Flammekueches nature, gratinées ou sucrées ou encore des pizzas reine vous seront proposées au prix de 6 à 6,50 €. Vous trouverez la feuille de réservation sur le site internet de la commune ou à partir du QR code ci-contre.



Les bénéfices de cette soirée seront entièrement reversés à l'école primaire pour soutenir les projets pédagogiques organisés pour les élèves. A l'instar des élèves et de leurs parents, l'ensemble de la population est invitée à cette soirée.

## ➤ **Maïkür : Marche traditionnelle du 1<sup>er</sup> mai**

Comme les années précédentes, l'association « le Montgolfier » organise sa Maïkür, une marche matinale le jour du 1<sup>er</sup> mai. Le parcours surprise sera accessible à toute personne ayant tant soit peu l'habitude de la marche.

Le départ est fixé à **5 h 30 du matin** sur la place de l'église de Heiligenberg.

A l'issue de la randonnée de 2 heures environ, vers 8h, les participants pourront prendre en commun un **petit déjeuner** au foyer Saint-Michel. La participation à la randonnée est libre, néanmoins une contribution financière de 7 € sera demandée pour le petit déjeuner. A cet effet, l'inscription est obligatoire auprès de

l'organisateur Roland KAUFFER au 03.88.50.12.31 ou 06.45.28.96.90 avant le 26 avril.



## ➤ **Marché aux puces : les inscriptions sont ouvertes.**



L'amicale des sapeurs-pompiers et l'association de tir St Michel organisent leur Marché aux Puces le dimanche 21 juillet prochain. Les inscriptions pour la réservation des places sont ouvertes dès maintenant. La feuille d'inscription est disponible sur le site de la commune [www.heiligenberg.fr](http://www.heiligenberg.fr) (scannez le QR code ci-contre).

## Dates à retenir

- ★ **Vendredi 26 avril à 18h30 : Soirée Flammekueche au Foyer St Michel**
- ★ **Mercredi 1 mai à 5H30 : MAÏKÜR - Marche traditionnelle du 1<sup>o</sup> mai – RV place de l'église**
- ★ **Mercredi 8 mai à 11H : Cérémonie de commémoration au monument aux morts**
- ★ **Dimanche 26 mai de 8h à 18h : Élections européennes**
- ★ **Samedi 15 juin : Fête de l'école au Foyer St Michel**

A noter sur votre agenda

## ETAT CIVIL

### ➤ **Naissances** : Nous accueillons parmi nous

- Mlle Garance KLEIN, née le 4 avril 2019 à STRASBOURG, fille de M. Eric KLEIN et de Mme Lætitia MOESCHK, 1E, rue Principale

**Nous félicitons les heureux parents et grands-parents.**

**Décès** : Nous déplorons le décès de :

- ◆ M. HENNY Philippe, décédé le 5 mars 2019 à STRASBOURG

**Aux familles dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.**

\*\*\*\*\*



Mairie de Heiligenberg 47 rue Neuve 67190 Heiligenberg Tél. 03.88.50.00.13

Notre adresse Email : [mairie@heiligenberg.fr](mailto:mairie@heiligenberg.fr) - Adresse de notre site Internet : [www.heiligenberg.fr](http://www.heiligenberg.fr)

Heiligenberg fait partie de la **Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig** :

[www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)

Ce journal a été réalisé par les membres de la Commission Communication : Guy ERNST,

Jean-Paul WITZ, Fabien METZLER, Jean-François SCHNEIDER, Anny KAUFFER, Jean-Claude MACE, Christian BENDELE, Emilie BESSON, Véronique KIEFFER, Christian REPIS.

Diffusion prévue le 18 avril 2019

Tirage : 320 exemplaires

